

### Groupe d'observateurs militaires des Nations-Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP)

L'UNMOGIP où neuf officiers observateurs représentent la participation du Canada, avait été créé en 1949 par une Commission des États-Unis, à la suite de l'accord de 1949 conclu à Karachi entre l'Inde et le Pakistan et qui établissait une ligne de cessez-le-feu dans l'État de Jammu et Cachmire. L'UNMOGIP était chargé de vérifier les allégations ou possibilités de violations du cessez-le-feu des deux côtés de la ligne. Il effectuait ses opérations à partir de stations de campagne situées dans l'enceinte ou à proximité des quartiers généraux des brigades ou des divisions des armées indiennes et pakistanaïses. Cependant, après la guerre de 1971 et la signature en 1972 de l'accord Simla, l'Inde a limité les activités de l'UNMOGIP, préférant traiter directement avec le Pakistan. Quoique les stations de campagne des deux côtés de la ligne aient encore des effectifs complets, ceux qui se trouvent du côté indien n'ont pas le droit d'avancer dans les zones militaires qui leur font face.

Remarques. En raison de l'attitude du gouvernement indien à l'égard de l'UNMOGIP, on s'est demandé s'il était militairement utile de poursuivre cette participation. Cependant, le Canada a continué sa contribution à l'UNMOGIP pour exprimer son appui aux Nations-Unies, et pour maintenir la bonne réputation dont il jouit actuellement dans les pays en voie de développement.

### La Commission militaire de l'armistice du commandement des Nations-Unies (UNCMAC)

Le 27 juillet 1953, le commandement des Nations-Unies et l'armée de la république de Corée signaient un accord, de concert avec les volontaires de la Chine nationaliste. La Commission d'aide militaire devait régler, par voie de négociations, toute violation de l'armistice. Depuis 1953 le Canada un représentant au groupe consultatif de la Commission militaire de l'armistice du commandement des Nations-Unies (UNCMAC), et depuis la signature de l'armistice ce groupe a été très actif. Il compte actuellement des représentants de l'Australie, du Canada, de l'Éthiopie, de la Nouvelle-Zélande, des Philippines, de Thaïlande, du Royaume-Uni, de la République de Corée et des États-Unis.

Remarque. Le Canada a poursuivi sa contribution à l'UNCAMC pour appuyer l'ensemble des efforts des Nations Unies, et pour renforcer ses relations avec la Corée et le Japon.

Pour l'année financière 1977-1978, le total des dépenses afférentes aux activités de maintien de la paix des Nations Unies est évalué à \$42.7 millions, dont un montant estimatif de \$11.65 millions représente les coûts différentiels pour le ministère, résultant directement de la participation du Canada. Ce montant figure au budget de 1977-1978 et les sommes recouvrées seront donc mises au crédit du Fonds du revenu consolidé.